

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1181 complétant celle n° 1158 du 28 septembre 1946

n° 1181

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 octobre 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de l'Afrique du Nord transmis par le Ministre des colonies sous n° 12668

Vu le télégramme n° 710/C. I R. C./A. P. du Ministre des colonies en date du 19 octobre 1943

Vu la décision n° 1158 du 28 septembre 1946 nommant le sultan de Raheïta, Abdon Mohamed, et l'aaquel d'Aldi-Sabieh, Awale Waliye, représentants officiels de la colonie au pèlerinage des lieux saints de l'Islam.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — La décision n° 1158 du 28 septembre 1946 susvisée est complétée ainsi qu'il suit & Art. 4. — Le sultan de Raheïta Abdou Mohamed, et l'aaquel d'Ali-Sabieh, Awaie Waliye, percevront chacun à titre de frais de voyage une somme supplémentaire de 23.287 francs. Art. 2 — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

le gouverneur.h.siriex